

Programme de financement intégré

Conditions spécifiques au Département de sciences biologiques

Conditions d'admissibilité

- Étudier à temps plein et ne pas travailler plus de 17 heures par semaine à l'extérieur de l'Université.
- Soumettre une demande de bourse aux grands organismes québécois ou canadiens avant la fin du 4^e trimestre
- Étudiant.es francophones : Accepter un contrat d'auxiliaire d'enseignement (TP, correction d'examen, surveillances d'examens, tutorat) ou une charge de cours pendant les quatre années du parcours d'études.
- Étudiant.es non-francophones : Pour la 1^{ère} année, suivre un cours de français (standardisé 45h = 3 crédits pour un trimestre). Une bourse équivalente au montant prévu pour l'auxiliariat sera versée à la réussite du cours.
- Assister à au moins 6 séminaires départementaux par année.
- Respecter les autres critères d'admissibilité associés à la progression dans le parcours.

Seuils de financement minimaux

- Le financement annoncé est d'une durée de 4 ans (12 trimestres).
- Le financement annuel minimum annoncé est de 21 500 \$ par année.

Jalons de progression

- **Jalon #1 (an 1)** : Compléter son comité conseil - le projet doit être présenté sous le même format qu'une demande de bourse FRQNT et CRSNG, accompagné d'une annexe qui détaille un peu plus les méthodes et qui présente un plan échancier pour le doctorat (annexe de max. 15 pages).
- **Jalon #2 (an 2)** : Réussir son examen synthèse avant la fin du 6^e trimestre (exception : 7^e trimestre pour accès direct).
- **Jalon #3 (an 3)** : Avoir un article soumis comme premier auteur (avec preuve) – 2 000 \$
OU
- **Jalon #4 (an 3)** : Avoir présenté comme conférencier/premier auteur (avec preuve) dans un congrès international, national, provincial ou départemental (aux midi-conférences, le symposium est exclu) – 1 000 \$.

- **Jalon #5 (an 4)** : Compléter la tâche qui n'a pas été choisie parmi les deux options proposées à l'an 3 (jalon 3 ou 4).

Bonification de bourse liée au respect des jalons et maintien de l'admissibilité

Critères et jalons	Trimestre pour obtenir la bonification	Montant de la bonification	Trimestre pour conserver l'admissibilité au financement intégré
Jalon #1 : Année 1	3	1 000 \$	4
Jalon #2 : Année 2		- \$	6
Jalon #3 ou #4 : Année 3	9	2 000 \$ ou 1 000 \$	12
Jalon #4 ou #3 : Année 4	12	2 000 \$ ou 1 000 \$	N/A